

Élections municipales 2008:

Plainte en diffamation de René Balme contre Xavier Odo.

René BALME
DÉBOUTÉ
et
CONDAMNÉ

LE 21 AVRIL 2009

**LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL (TGI) DE LYON
REND SON JUGEMENT :**

René BALME
est condamné
pour procédure abusive
et doit verser à Xavier ODO 1200 €uros
de dommages-intérêts

L'Histoire des élections 2008, avec un an de recul.

Début Décembre 2007 : le journal municipal développe en long et en large le jumelage avec le Venezuela et rend compte du voyage dont René Balme était un accompagnateur dans l'éditorial et dans le dossier central.

20 décembre 2007: nous éditons une publication sur la hausse des impôts locaux.

Dans le cadre de la saine polémique démocratique, nous répondons à ce jumelage sur le Venezuela, et nous posons la question du bénéfice pour les Grignerots et du coût d'un tel projet.

23 décembre 2007: envoi d'un courrier de R.Balme (Maire et candidat) à Xavier ODO (courrier personnel)

René Balme écrit: « Dans une publication datée du 20 décembre 2007 et distribuée, apparemment, à l'ensemble des foyers grignerots, j'ai relevé plusieurs affirmations mensongères et/ou diffamatoires que je vous demande instamment de retirer et de corriger sous 8 jours. »

Janvier 2008: notre réponse : Une publication intitulée « Monsieur le Maire, pourquoi tant d'agressivité ? »

Nous confirmons nos propos et dans cette nouvelle publication nous expliquons notre position, et justifions l'absence de diffamation.

Janvier 2008: tract de Grigny La Gauche 2008 « Les mensonges de Xavier ODO »

René BALME écrivait: « les plus gros mensonges, sont en général, ceux qui sont susceptibles d'être le mieux avalés. C'est en particulier de ce constat basique que Xavier ODO et l'UMP locale ont rédigé un tract particulièrement odieux et diffamant à l'égard de la municipalité, du maire et d'une association locale.

Le mensonge est le seul argument de campagne pour Monsieur ODO et ses comparses de l'UMP, et s'ils mentent avec autant d'aplomb, pour tenter de discréditer le maire, les élus, le personnel communal, les associations, cela signifie que dans tout ce qu'ils vont écrire ou vous promettre, le mensonge guidera leur plume. [...]

Vouloir gérer les affaires de sa ville et se comporter de manière aussi abjecte tout en se posant comme le grand donneur de leçons est pour le moins surprenant de la part de ce directeur de collège privé! »

Janvier 2008: conseil municipal.

René Balme déclare: « Sur ce dossier, comme sur d'autres, je ne permettrai à quiconque de salir mon honneur par des affirmations mensongères ou diffamatoires. »

Fin Février 2008: le journal Le Citoyen:

Il s'érige en procureur et accuse Xavier Odo de diffamateur. Tout est bon pour nuire aux personnes en cette fin de campagne.

28 Février 2008: René BALME dépose une première plainte pour diffamation à l'encontre de Xavier ODO (9 jours avant le 1er tour) et demande 17000 € (Xavier Odo demandera lui, 1 € symbolique).

22 mars 2008: conseil Municipal de l'élection de Maire: **Balme élu -**

Balme 1 Odo 0

D. Royer déclare: « une dernière chose, notre génération a entendu nos pères et nos grands-pères nous expliquer ce qu'était le fascisme, et ils pensaient les pauvres vieux, nous en avoir débarrassés. Soyons vigilants car il est présent et il revient. »

X. Odo déclare: « Je me battraï pour retrouver mon honneur bafoué »

18 avril 2008: Conseil municipal

René Balme déclare: « Dès demain je déposerai plainte pour diffamation ... » contre Xavier Odo

René Balme dépose une seconde plainte en diffamation.

Juin 2008: Le procureur ne voit pas de diffamation : il classe immédiatement la seconde plainte sans suite.

Balme 1 - Odo 1

24 février 2009: audience du TGI

Les parties s'expliquent pour la première fois depuis les élections et présentent leurs arguments à la Cour.

Xavier Odo demande un euro symbolique de dommages-intérêts.

21 avril 2009: le tribunal rend son jugement sur la première plainte:

Aucune diffamation n'a été faite par Xavier ODO et, il est innocent des faits incriminés.

Monsieur René BALME est débouté

Monsieur René BALME est reconnu coupable d'avoir instrumentalisé la justice.

Les questions de monsieur Xavier ODO relèvent de la saine polémique démocratique.

Monsieur BALME est condamné pour procédure abusive et condamné à verser 1200€ de dommages-intérêts à Xavier ODO.

Odo 2 - Balme 1

Les Grignerots avaient-ils ressenti la manipulation en jetant le discrédit sur Xavier ODO?

En conclusion « les mensonges, les manipulations, la diffamation, le discrédit, la volonté de nuire » n'étaient pas du côté de Xavier Odo. Xavier est un élu intègre, honnête au service de tous les grignerots., dans un esprit d'ouverture avec une nouvelle approche de la politique locale.

Groupe GRIGNY Ensemble, le 24 avril 2009